

La résistance juive dans sa spécificité

Clivages internes en domaine juif

Par Lucien Lazare

À la veille de la deuxième guerre mondiale, les juifs en France n'avaient qu'une notion assez floue de leur situation en tant qu'ensemble au sein de la collectivité nationale. Rien de cohérent ni d'homogène, mais de multiples clivages : entre une minorité exprimant son appartenance juive et une majorité sur la pente de la perte d'identité, entre Israélites autochtones et juifs immigrés, entre militants ou sympathisants communistes et adeptes d'autres options politiques. Une dizaine de micro organisations de jeunesse se disputaient les très rares adeptes du sionisme. Les immigrés d'Europe orientale étaient dispersés selon leur localité d'origine, soit plus de 170 associations mutuelles, les *landsmanschaften*, assurant à leurs membres des prestations dans les cas d'inhumation, maladie et chômage. Une historienne, Paula Hayman, a recensé 133 titres de quotidiens périodiques yiddish alors édités en France.

On ne possède pas de données numériques fiables. À telle enseigne qu'un intellectuel respecté à l'époque, Drieu La Rochelle, pouvait écrire sans s'exposer au ridicule qu'une invasion de 4 millions d'étrangers, dont un million de juifs, avait déferlé sur la France.

La vérité était qu'on comptait en 1939 deux millions et demi d'immigrés étrangers, soit 6 % de la population globale. Parmi eux les juifs étaient au nombre de 120 000. Ce dernier chiffre est une évaluation calculée à partir des recensements de juifs effectués en France sous le

régime de Vichy et l'occupation. Les mêmes données ont permis aux démographes d'évaluer qu'en 1934 résidaient en France :

110 000 juifs autochtones

70 000 juifs immigrés naturalisés français

120 000 juifs immigrés étrangers.

À ce total de 300 000 s'ajouteront, avec le grand exode de mai et juin 1940, environ 40 000 juifs réfugiés de Belgique, Hollande et Luxembourg. Relativement à l'ensemble de la population française, moins de 1 % (plus précisément 0,85 %) étaient juifs.

Une partie grandissante des Français était contaminée par une fièvre xénophobe dont personne, semble-t-il, n'avait le pouvoir de contenir l'irrésistible déferlement. En mai et novembre 1938, des décrets discriminatoires contre les immigrés donnèrent aux préfets le pouvoir d'expulser ou d'interner dans des « centres spéciaux », les étrangers dépourvus de titres de séjour ou de carte de travail. Tout ceci se passait sous la III^e République, l'Assemblée Nationale étant celle issue des élections de 1936 remportées par le Front populaire, le Président du Conseil étant Édouard Daladier. Les fonctionnaires de la République, avant de devenir ceux du régime de Vichy, avaient appliqué ce décret de telle sorte que sur les 40 000 civils internés dans le sud de la France dans l'été 1940, 70 % étaient juifs, soit dix fois plus que leur proportion parmi les étrangers.

Antisémites, les fonctionnaires ? Ni plus, ni moins que les autres Français. Car, confortés par une certaine presse, de très nombreux Français avaient fait leur l'équation raciste : « immigrants étrangers = juifs ». La passion xénophobe s'exprimait avant tout en passion antisémite.

La résistance : parenthèse ou continuité historique ?

Décrire l'implication des Juifs dans la résistance exige une stricte rigueur méthodologique. S'agit-il de l'épopée d'une poignée d'hommes et de femmes ayant rejoint une sphère d'action différente de leur milieu pour la durée de la guerre ? Ou bien l'engagement résistant s'inscrit-il dans la continuité d'une histoire, celle des Juifs en France depuis l'émancipation ? Ou bien encore, a-t-on affaire à la participation de juifs au vécu de l'ensemble de la communauté nationale ? Cette dernière option s'est pourtant évauouie dès que les lois de Vichy et de l'occupant eurent exclu les Juifs de cette communauté. Ce qui n'a pas empêché un certain nombre de Juifs de se maintenir virtuellement dans la galaxie de la légalité républicaine et de s'engager dans la résistance. Dans leur cas, l'engagement est identique à celui d'autre Français. Ce n'est pas la résistance juive mais : des juifs dans la Résistance.

Des juifs dans la Résistance

Deux exemples bien connus relèvent de cette catégorie. Le plus familier celui de la MOI, c'est-à-dire les communistes immigrés juifs dans la Résistance. Envisagée d'un point de vue méthodologique, cette résistance n'est pas juive. Rien ne la distingue de la résistance des autres communistes. Dans chaque cas d'incompatibilité entre l'intérêt du PC tel que le définissait sa hiérarchie et l'intérêt juif, c'est finalement la soumission aux ordres du PC qui s'est imposée. L'autre exemple est celui du groupe Jo Aboulker à Alger,

en novembre 1942. On sait que ce groupe d'environ 300 résistants a rendu possible le débarquement anglo-américain à Alger, sans coups de feu et sans verser une goutte de sang. Le groupe comptait près de 90 % de juifs. Rien ne distingue ici les Juifs des autres au point de vue de leur engagement dans la Résistance. Comme l'a souligné l'un des plus éminents résistants de ce groupe, l'Oranaïs Karsenty, l'identité de leur résistance n'est pas juive, mais française.

Il n'y a cependant rien d'illégitime, au contraire, à considérer l'ensemble des résistants juifs d'Alger en tant que groupe. Visés par le statut des Juifs, ils étaient fondamentalement contestés dans leur aspiration à se voir reconnaître et confirmer dans leur appartenance à la nationalité française. Il y avait une spécificité de la condition juive en Algérie de 1940 à 1944. Une réflexion similaire s'applique aux juifs de la MOI. Leur résistance est également un phénomène de groupe. Les francs-tireurs de la MOI yiddish étaient porteurs d'un élément, la langue vernaculaire et la culture, qui détermine l'identité juive. Aussi la MOI yiddish n'était pas classable aussi clairement que le sont les autres résistants communistes juifs dans la catégorie des juifs dans la Résistance.

La résistance des juifs

Convient-il alors de classer ce groupe MOI dans la catégorie de la résistance des juifs, ou celle de la résistance juive ? La question est complexe et je ne suis pas de ceux qui croient détenir la réponse unilatérale. J'entends par « résistance des juifs », l'ensemble des cas individuels, au demeurant très nombreux, de juifs engagés dans la Résistance parce que juifs. Il peut s'agir de la réaction de défense contre la persécution, ou d'une décision prise au nom de valeurs et d'idéaux véhiculée par la tradition juive.

L'historien qui voudrait étudier cette catégorie se heurte évidemment à d'insurmontables difficultés. Comment distinguer ces résistants des Juifs qui ont combattu au nom de leur sentiment patriotique et des valeurs républicaines, exactement comme les résistants français non juifs ? Une autre question insoluble est celle des critères d'identification. Comment déterminer parmi tous les résistants qui était juif ? Troisième question enfin, sans réponse elle aussi, au nom de quelle valeur légitimer une étude portant sur les Juifs dans la Résistance, de la sorte sélectionnés, ou discriminés, ou isolés par rapport aux autres résistants ?

La résistance juive

A l'inverse des deux catégories précédentes, aux contours flous, quasiment rebelles à l'investigation historique, la résistance juive obéit à des critères précis. Elle est la résistance de groupes et de réseaux dotés d'une identité juive - religieuse, culturelle ou politique -, combattant pour atteindre un objectif juif, distinct des objectifs de la Résistance.

L'identité de tels groupes ne peut que s'inscrire dans la foulée d'une entité associative ou communautaire préexistante et se définissant essentiellement en tant que juive. Autrement dit, tout groupement issu d'une organisation juive de l'avant-guerre, oeuvrant durant l'occupation dans l'insoumission aux lois de Vichy, appartient à la catégorie de la résistance juive.

Le seul objectif juif concevable dans l'un quelconque des pays occupés, y compris la France, est évidemment la survie des juifs. Là se situe le critère incontournable de la catégorie « résistance juive ».

Au risque de schématisation, je propose dans le contexte des présentes réflexions la définition suivante : toute organisation dont le programme comporte et la promotion de l'identité

juive et l'action pour le sauvetage des juifs, appartient à la résistance juive.

Cette option obéit à une vocation communautaire juive. Elle s'inscrit donc dans la perspective de l'histoire des juifs en France depuis l'Émancipation. Issues de la communauté d'avant-guerre infiniment fragmentée, profondément divisée et en déclin permanent, les organisations de la résistance juive ont stoppé le processus de déjudaïsation. Elles ont cristallisé le sursaut d'énergie vitale de quelques éléments dynamiques de cette communauté quasi-moribonde, et préparé le leadership et le programme d'une renaissance juive appelée à s'épanouir après la guerre.

Un inventaire non exhaustif des plus éminents chefs de réseau qui ont animé clandestinement une action spécifique de sauvetage évoque les noms d'Eugène Minkowski, Joseph Weill, Georges Garel et Moussa Abadi à la tête de l'OSE, David Rapoport chef du Comité Rue Amelot, Juliette Stern dirigeante de la Wizo, Marc Jarblum chef de la Fédération des Sociétés Juives, Robert Gamzon à la tête du mouvement EIF et de son réseau « Sixième », Simon Lévitte, dirigeant du Mouvement de Jeunesse Sioniste et de son réseau « Education Physique », Joseph Bass, chef du service André et enfin Dyka Jefroykin, délégué de l'American Joint Distribution Committee. Ils ont tous été impliqués dans les opérations de sauvetage d'enfants et d'adolescents, domaine qui illustre la particularité de la résistance juive.

Ses modalités ont été très complexes, parfois ambiguës. C'est ainsi que, dans un premier temps, avant l'été 1942, la plupart des organisations ci-dessus citées, ont opéré à la lumière du jour, dans la légalité. Puis elles ont progressivement « dérapé » vers une pseudo-légalité, avant de plonger dans une clandestinité aussi opaque que possible. A ce stade, l'enfant ou l'adoles-

cent initialement arraché, non sans mal, mais au su et au vu de tous, d'un camp d'internement et placé dans un home juif, avait changé d'identité et se retrouvait soit en Suisse ou en Espagne après un passage illégal de la frontière, soit caché dans un monastère ou une famille non juive. Fabrication de faux papiers, prospection de foyers d'accueil de juifs « aryanisés », passage de frontières, convoiement de jeunes, tout cela fut accompli par des résistants juifs.

Sans l'aide de non-juifs, impliqués ou non dans la Résistance - fonctionnaires, ecclésiastiques, simples particuliers de tous les milieux -, rien de tout cela n'aurait été réalisable. De très nombreux adultes juifs ont eux aussi survécu grâce aux faux papiers, aux lieux de planquage, aux allocations de subsistance prodigués par la résistance juive.

L'ensemble de ses réseaux ont pris en charge totalement et sauvé 10 000 enfants juifs, soutenus de la sorte aux mains des assassins. Selon les données établies par Serge Klarsfeld, 27 % des adultes juifs en France ont été exterminés et près de 14 % des enfants et adolescents. Cet écart entre les deux chiffres est représenté par les 10 000 enfants sauvés par la résistance juive, une victoire éclatante remportée contre les Allemands et leurs collaborateurs.

Bien plus, des organisations de résistance juive ont pris part en tant que telles à l'insurrection armée sous commandement FFI ou FTP, dans le cadre d'unités combattantes constituées par cette résistance juive. Ce fut le cas, par exemple du bataillon bleu - blanc du Corps Franc de la Montagne Noire, formé par l'Armée Juive (sioniste) et de la compagnie Marc Haguenau du secteur 10 du Tarn, émanant des EIF.

A partir de l'automne 1943, des israélites français et des juifs immigrés ont enfin entamé un dialogue égalitaire, dans la plus complète clandestinité. Le résultat en fut la création du Conseil Représentatif des Juifs de France. C'était la première tentative pour promouvoir une nouvelle communauté, non plus d'option strictement religieuse, mais englobant aussi les choix identitaires du culturel et du politique.

Il est capital de souligner que les personnes et organisations concernées par la catégorie de la résistance des juifs et celle des juifs dans la Résistance, ne sont ni plus ni moins héroïques et dignes de respect que celles qui relèvent de la résistance juive. Le classement et les définitions que proposent ces réflexions n'établissent aucune hiérarchie dans le mérite ou la gloire. Elles n'ont d'autre prétention que de contribuer à l'un des débats de l'histoire des juifs en France au XX^e siècle.